

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6893 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre : OUAFILI SAÏD 110777

Nom & Prénom : OUAFILI SAÏD

Date de naissance : 04.08.1959

Adresse : 37 RUE DES IRIS Beauséjour Casablanca

Tél. : 06 62 91 54 23 Total des frais engagés : 580,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. MIFDAL Malika  
Médecine Générale  
36, Rue Koroufai Hay Raha  
(Beauséjour). Casablanca  
Tél: 09 22 38 04 49*

Date de consultation : 03.08.2023

Nom et prénom du malade : ABIR Bachra Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA, Etat grippal

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 03.08.2023

Signature de l'adhérent(e) : Abir Bachra

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/08/2023	C		150 DHT	Dr. MIFDAL Malika Médecine Générale 36 Rue Koroujia (Beauséjour) - Sfax Tunisie

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>P.M.P. MACFAL WILHELM 6 Rue des Rosiers 30223 Beaucaire Cedex 392192</i>	03/08/23	130,80

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Médecine Générale

36, Rue El Korontol 1er etage App.2  
Hay Raha (Beausejour)  
CASABLANCA  
Tél.: 0522.36.64.48

الطب العام

36, زنقة القرنفل حي الراحة (بوسيجور)  
الطابق 1 الشقة 2 - الدار البيضاء  
الهاتف: 0522.36.64.48

CASABLANCA, LE

03/08/623

H<sup>2</sup>Abin Bouchra Elouafi Ki

630 - Tecpil 5 g  
181 j

PPV:  
60DH10

976P - Nocal 20 g  
181 j



200 - Ferren San mu  
10x21 j



225 - Bimondro Kod  
15 x 31 j



140 - Doliphan 1000  
18 x 21 j



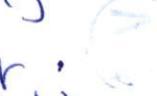
60/10 - Maxilose  
18 x 31 j



9x3360 - Decaduron 0.5 g.  
181 j

Dr. MIFDAL Malika  
Médecine Générale  
Hay Raha  
36, Rue Korontol, Casablanca  
Tel.: 0522.36.64.48

281 - Ponstyl fort  
181 j



3090 - Imodium 2g.  
1 gel x 31



LOT 222192  
EXP 07 2025  
PPV 33 60

26,40 - Tobrex collyre,  
1 fl x 41

Dr. MIFDAL Ma  
Médecine Générale  
36, Rue Koroufai Hay Raha  
Beauséjour Casablanca  
Tél: 0522 36 64 48

130,90

63,00

### Imodium® 2 mg

voie orale - 20 gélules

IMODIUM 2MG GELULE  
20 Gél

PER.:04/2027

P.P.V : 30DH50

6 118000 010845

TOBREX® 0,3 %  
COLLYRÉ EN SOLUTION  
Tobramycine  
Flacon de 5 ml

LOT 250936  
EXP 09 2026

PH : 16.40DH  
LABORATOIRES SOTHEMA

LOT 221933  
EXP 06 2025  
PPV 33 60

PHARMACIE AL WOUROUD  
67, Rue des Roses A Cote de  
Masjid Archour - Beauséjour  
Tél: 0522 36 84 30 - 348 3192  
Patente: 348 3192

EXP :  
LOT N°:  
28,80

PPV: 14DH00  
PER: 05/26  
LOT: M1879

bronchokod  
sans sucre **Adultes**  
LOT:1188  
PER:03/25  
PPV: 22,90DH

PHARMED  
LOT : 1948  
UT.AV: 02-26  
PPV: 20DH00

97,60  
24/10/05  
P.P. 97,28 DH